

# Les organisations de femmes, féministes et de défense des droits humains proposons

## #8ActionsPourLesFemmes

Caracas, 8 Mars 2022

Pour ce 8 mars 2022, Journée internationale des femmes, les Nations Unies ont proposé le thème *L'égalité aujourd'hui pour un avenir durable* dans le but de reconnaître l'importante et nécessaire contribution des femmes, des adolescentes et des filles à la construction d'un avenir plus durable pour tous<sup>1</sup>.

De même, l'Agenda 2030 pour la réalisation des Objectifs de développement durable inclut Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles comme son objectif 5. Pour l'atteindre, les États doivent mettre fin à toutes les formes de discrimination à leur encontre par le développement de normes, de politiques publiques et d'actions fondées sur les principes d'équité et de complémentarité, avec une pertinence socioculturelle et linguistique et une approche interculturelle et intersectionnelle du genre. Dans la Constitution de la République bolivarienne du Venezuela, l'État consacre l'égalité comme l'une de ses plus hautes valeurs<sup>2</sup> et n'autorise pas les discriminations, ceci dans le but de parvenir à une société démocratique, participative, multiethnique et pluriculturelle<sup>3</sup>. Cependant, pour ce faire il faut des actions concrètes et la volonté de les réaliser.

L'égalité des sexes est aujourd'hui un concept éphémère au Venezuela, une réalité qui s'estompe face à l'approfondissement des écarts de genre résultant de la crise économique, sociale, politique et humanitaire que le pays subit depuis plusieurs années, exacerbée par l'impact de la COVID-19, qui expose les femmes, les adolescentes et les filles à davantage de risques et de discrimination.

Il est impossible de parler d'égalité des sexes dans le Venezuela d'aujourd'hui lorsque:

- **2,52 millions de femmes, d'adolescentes et de filles constituent une population vulnérable<sup>4</sup>** qui n'a pas les moyens d'assurer sa survie et nécessite une prompte réponse institutionnelle et communautaire pour prévenir, atténuer et répondre aux risques liés à la protection. Les femmes, les adolescentes et les filles représentent le 56 % de la population cible du Plan de Réponse Humanitaire pour 2021<sup>5</sup>.
- **Le nombre de féminicides a plus que doublé au cours des 5 dernières années, passant de 122 en 2016 à 290 en 2021<sup>6</sup>.** Les féminicides ne sont que la partie émergée de l'iceberg de la violence à l'égard des femmes qui se produit dans le pays, non seulement dans le cadre des relations de couple, mais aussi au niveau communautaire : la violence qui dérive de la discrimination fondée sur l'identité de genre ou l'orientation sexuelle, l'exploitation sexuelle à des fins commerciales, la traite et du trafic de femmes, d'adolescentes et de filles, et la violence sexuelle dans ses diverses manifestations.
- **La traite est la deuxième cause de disparition de filles, d'adolescentes et de femmes au Venezuela<sup>7</sup>** et une forme extrême de violence fondée sur le genre qui est invisible en raison de la nature même du crime, et dont l'incidence est nettement plus élevée parmi la population féminine<sup>8</sup>. L'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) confirme qu'il existe une corrélation entre la contraction du produit intérieur brut (PIB) et l'augmentation des flux de traite

<sup>1</sup>ONU Femmes, Disponible sur: <https://www.unwomen.org/es/noticias/anuncio/2021/12/dia-internacional-de-la-mujer-2022-igualdad-de-genero-hoy-para-un-manana-sostenible>

<sup>2</sup>Article 2 de la CRBV, see: [https://www.oas.org/dil/esp/constitucion\\_venezuela.pdf](https://www.oas.org/dil/esp/constitucion_venezuela.pdf)

<sup>3</sup>Préambule de la CRBV, see: [https://www.oas.org/dil/esp/constitucion\\_venezuela.pdf](https://www.oas.org/dil/esp/constitucion_venezuela.pdf)

<sup>4</sup>Plan de Réponse Humanitaire. Disponible sur: [https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/venezuela\\_plan\\_de\\_respuesta\\_humanitaria\\_actualizacion\\_2021\\_junio2021.pdf](https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/venezuela_plan_de_respuesta_humanitaria_actualizacion_2021_junio2021.pdf)

<sup>5</sup>Idem

<sup>6</sup><https://cepaz.org/noticias/durante-el-mes-de-diciembre-hubo-34-feminicidios-en-venezuela/> Pour d'autres données recueillies par les organisations de la société civile en 2020 et 2021, consulter Utopix, 2022:

<https://utopix.cc/pix/diciembre-de-2021-son-20-casos-de-femicidios-para-un-total-de-239-femicidios-este-ano/> et les derniers chiffres publiés par le Parquet général en 2016: Femmes aux Limites, 2017:

<https://avesa.blog/informes-sobre-derechos-humanos-de-las-mujeres/mujeres-al-limite-2017/>

<sup>7</sup>Disparitions des filles, adolescentes et femmes: une forme de violence basée dans le genre (2021). Disponible sur:

<https://exodo.org.ve/wp-content/uploads/2021/04/Desapariciones-de-niñas-adolescentes-y-mujeres-en-Venezuela.pdf>

<sup>8</sup>Parquet général, données transmises par la Direction générale de Prévention du Crime dans Recommandations pour une politique publique d'identification et suivi des victimes (2019). Disponible sur:

<https://exodo.org.ve/wp-content/uploads/2021/04/Desapariciones-de-niñas-adolescentes-y-mujeres-en-Venezuela.pdf>

en provenance du Venezuela vers les pays d'Amérique du Sud, d'Amérique centrale, d'Europe occidentale et méridionale, d'Europe centrale et du Sud-Est. Au premier semestre de 2021, le sauvetage de seulement 147 femmes vénézuéliennes a été signalé<sup>9</sup>.

- L'accès à la justice pour les femmes ayant subi des violences n'est pas garanti. **91,5 % des plaintes pour violence à l'égard des femmes sont classées ou abandonnées**<sup>10</sup>. Le nombre de plaintes pour violence à l'égard des femmes a également diminué de façon spectaculaire au cours des six dernières années<sup>11</sup>. Cela est dû aux défaillances dans la réception des plaintes et à la méfiance des femmes à l'égard de l'institutionnalisation du système judiciaire qui est incapable d'assurer la sécurité, la protection, la tutelle juridique efficace et la réparation.
- La violence à l'égard des femmes porte atteinte aux droits fondamentaux individuels et collectifs. Par exemple, **les femmes handicapées ont subi des violences physiques dans 97,7 % des cas et des violences sexuelles dans 79,5 % des cas**,<sup>12</sup>. Par ailleurs chez les peuples autochtones, où les femmes sont les garantes de la vie, de l'existence et de la permanence des cultures originelles, les détentrices des connaissances ancestrales et les vectrices des valeurs, des principes et des langues maternelles, la violence à l'égard des femmes affecte leur sphère personnelle, mais représente aussi une menace pour la continuité culturelle et la protection de la terre mère et de la vie sur la planète.
- Les femmes autochtones du Venezuela ne bénéficient pas de la protection spéciale dont elles ont besoin en raison de l'intersectionnalité de diverses conditions de vulnérabilité : parce qu'elles sont femmes, autochtones, en situation de pauvreté et par leur cosmovision. Par conséquent leurs droits humains, notamment le droit à une vie digne, sans violence, à la nourriture et à la santé, ne sont pas garantis. **Dix autochtones sur cent vivent avec le VIH et ne disposent pas des médicaments nécessaires pour faire face aux maladies endémiques et réduire le taux de mortalité**<sup>13</sup>. Les violences obstétricales et spirituelles s'approfondissent au sein de cette population qui est en train de perdre ses coutumes ancestrales. L'exploitation sexuelle commerciale est une réalité grave dans les États de Bolivar, Amazonas et Delta Amacuro, où prévaut le stéréotype de l'infériorité sexuelle des femmes. Elles subissent également des violences politiques.
- Le Venezuela ne compte pas de lois sur l'identité de genre ou l'orientation sexuelle qui assureraient la protection des femmes LGBTIQ+, ni de lois globales permettant aux femmes survivantes de se défendre contre la discrimination, ou de traiter les crimes haineux fondés sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.
- Le droit à la santé des femmes vénézuéliennes est violé parce qu'elles n'ont pas accès aux programmes d'information, à la prévention, au diagnostic et au traitement en temps opportun pour des maladies chroniques telles que le cancer, l'hypertension et le VIH.
- **Les femmes travailleuses perçoivent 17,7 % de moins en salaire que des hommes occupant le même poste**; elles risquent de ne pas être embauchées en raison de leur statut de femme et de leur éventuelle maternité ; et elles ne disposent pas d'espaces de travail exempts de harcèlement<sup>14</sup>.
- Les femmes des secteurs populaires, en plus de la pauvreté économique, subissent une pauvreté liée au manque de temps. Ces femmes consacrent entre 13 et 16 heures par jour au travail de soins, et n'ont ainsi pas le temps d'entreprendre des activités rémunérées<sup>15</sup>. La crise des services, énergétique et de transport rend cette charge de soins non rémunéré encore plus lourde. Les femmes qui sont au chevet de leurs garçons et leurs filles dans les hôpitaux publics effectuent un travail essentiel de soins non rémunéré et n'ont pas accès à une pension de la part de l'État<sup>16</sup>. Leur labeur

<sup>9</sup> Consulter: <https://rednaranja.com.ve/activismo/mulier-presenta-su-informe-libresyseguras-sobre-venezolanas-rescatadas-de-redes-de-trata-de-personas-en-el-2020/>

<sup>10</sup> Selon les chiffres présentés par le Procureur général de la République en 2020, du total des plaintes reçues pour violences contre les femmes (27,007) seulement 8,5% se sont transformées en plainte devant les tribunaux soit 2 297 cas. Consulter: [https://avesawordpress.files.wordpress.com/2021/12/venezolanas\\_emergencia\\_2021.pdf](https://avesawordpress.files.wordpress.com/2021/12/venezolanas_emergencia_2021.pdf)

<sup>11</sup> En 2014, le nombre de plaintes reçues pour violences à l'égard des femmes selon le Parquet général a été de 70 812 (consulter, Mujeres al Límite 2017

<https://avesa.blog/informes-sobre-derechos-humanos-de-las-mujeres/mujeres-al-limite-2017/>) /) tandis que jusqu'ici seulement en 2022, selon l'information du Procureur général, il était de 27,007. Consulter: [https://avesawordpress.files.wordpress.com/2021/12/venezolanas\\_emergencia\\_2021.pdf](https://avesawordpress.files.wordpress.com/2021/12/venezolanas_emergencia_2021.pdf)

<sup>12</sup> Consulter: <http://www.diarioeltiempo.com.ve/noticias/las-mujeres-con-discapacidad-son-mas-vulnerables-padecer-violencia-de-genero#>

<sup>13</sup> Selon l'Observatoire d'Ecologie politique du Venezuela.

<sup>14</sup> ENCOVI 2021. Consulter <https://www.cinco8.com/perspectivas/como-la-brecha-salarial-de-genero-afecta-a-las-venezolanas/>

<sup>15</sup> Op. Cit.

<sup>16</sup> Pour plus d'informations, consulter: <https://www.lavidadenos.com/lasvocesdeljm/category/madres/>

comme soignantes non professionnelles n'est pas reconnu, alors qu'il représente une grande économie pour le système de santé. Il n'existe pas de politiques publiques liées aux soins non rémunérés dans le pays. La surcharge de ce type de travail chez les femmes reproduit la féminisation de la pauvreté et les rend plus vulnérables à la violence.

- **L'enseignement public vénézuélien est en crise, il y a une pénurie d'enseignants – qui sont pour la plupart des femmes – estimée à 24,9 %, et sur ce total, 40 % est dû à la migration forcée<sup>17</sup>.** La désertion scolaire dans l'enseignement primaire et secondaire a atteint 15 % au cours des trois dernières années<sup>18</sup>. S'y ajoutent la détérioration généralisée des services (eau, électricité, internet) et des infrastructures<sup>19</sup>, ainsi que les obstacles d'accès au matériel pédagogique et aux écoles elles-mêmes en raison de la crise des transports. L'extrême pauvreté de la population<sup>20</sup> et le fossé en matière d'accès aux technologies numériques limitent l'accès à l'enseignement à distance<sup>21</sup>. Tout cela mine le parcours éducatif, le bien-être général et la santé mentale des filles, des garçons et des adolescentes. Dans le cas des filles et des adolescentes, il faut également considérer la charge des soins non rémunérés et la précarité menstruelle.
- Les femmes et les filles ne peuvent exercer leurs droits sexuels et reproductifs. Moins de la moitié des femmes âgées de 15 à 49 ans<sup>22</sup> et seulement 37,9 % des adolescentes sexuellement actives utilisent des méthodes contraceptives<sup>23</sup>. Le faible taux d'utilisation est dû au manque d'accès aux contraceptifs, **car plus de 50 % des femmes ne peuvent pas se permettre de les acheter en raison de leur coût élevé**. Il en résulte des grossesses non désirées, des grossesses à haut risque chez les adolescentes, des avortements non sécurisés et, en définitive, une perte d'autonomie physique pour les femmes.

Face à cette situation critique, il est nécessaire de réaliser **#8ActionsPourLesFemmes** afin de garantir les droits humains et la protection intégrale et efficace des femmes, des filles et des adolescentes vénézuéliennes.

En particulier, nous exhortons:

**Toutes les parties prenantes, les agences des Nations Unies et les organisations humanitaires internationales à:**

1. Garantir que 100 % des actions de réponse humanitaire et des programmes de développement disposent d'**une approche participative et centrée sur la personne survivante**, dans laquelle les femmes, les filles et les adolescentes soient les protagonistes des actions pour sortir des situations de violence, ainsi que de leur processus de développement intégral (économique, psychologique, social et de participation politique), et de celui de leurs familles et de leurs communautés, afin d'accéder aux moyens de subsistance et d'encourager l'indépendance et l'autonomie économiques.
2. S'assurer à ce qu'il y ait une transversalité adéquate<sup>24</sup> de la dimension de genre dans la Réponse humanitaire ; que toute action vise à **réduire les écarts entre les sexes et ne renforce pas les stéréotypes sexistes ou de genre**. Ces mesures contribueront à rendre possible l'égalité de genre.
3. Exiger que toutes les actions ou programmes aient une **approche intersectionnelle<sup>25</sup>, de diversité culturelle et multiethnique, afin de ne pas produire d'écarts entre les genres** et de garantir une réponse réelle et efficace aux groupes de femmes marquées par diverses vulnérabilités, telles que les femmes autochtones, les femmes handicapées, les femmes séropositives, les femmes âgées, les lesbiennes, les femmes transgenres, les femmes rurales, les femmes soignantes, les femmes privées de liberté, entre autres.

<sup>17</sup>Diagnostic d'éducation primaire en Venezuela, rapport final, septembre 2021. Disponible sur: [https://eneed-venezuela.org/wp-content/uploads/VNZ\\_Education\\_Diagnostic\\_spanish.pdf](https://eneed-venezuela.org/wp-content/uploads/VNZ_Education_Diagnostic_spanish.pdf)

<sup>18</sup>DEV, CIED and UCAB, 2021, Disponible sur: <https://elucabista.com/2021/11/10/la-escuela-venezolana-perdio-12-millones-de-alumnos-revela-nuevo-estudio-de-la-ucab/>

<sup>19</sup>Idem.

<sup>20</sup>Selon l'information de l'Unité démocratique du secteur de l'éducation (UDSE), qui l'a qualifiée de "catastrophe éducative".

<sup>21</sup>Stratégie d'apprentissage utilisée pendant le confinement lié à la pandémie de la COVID-19.

<sup>22</sup>Selon une étude réalisée sur des femmes de Distrito Capital et la région de Miranda.

<sup>23</sup>Nota d'AVESA. Disponible sur: <https://avesa.blog/2021/02/09/impacto-de-la-emergencia-por-covid-19-en-la-prestacion-y-acceso-a-los-servicios-de-salud-sexual-y-reproductiva-en-distrito-capital-y-estado-miranda/>

<sup>24</sup>Rendre transversale la perspective de genre est une stratégie visant à garantir que les préoccupations et les expériences des femmes, ainsi que celles des hommes, fassent partie intégrante de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques publiques et des programmes dans toutes les sphères politiques, économiques et sociales, afin que les femmes et les hommes puissent en bénéficier de manière égale et que l'inégalité ne se perpétue pas. L'objectif ultime de l'intégration est de parvenir à l'égalité des sexes. ECOSOC, 1997.

<sup>25</sup>L'intersectionnalité est un outil pour aider dans l'analyse, le plaidoyer et l'élaboration de politiques qui aborde plusieurs discriminations et aide à comprendre comment différents ensembles d'identités influencent l'accès aux droits et aux opportunités, AWID, 2004.

4. Inciter l'État vénézuélien à **mettre à jour, à produire et à publier des statistiques qui permettent de formuler des politiques publiques pour l'éradication de la violence**; à développer des programmes et systèmes de collecte, de systématisation et d'analyse de données sur les différentes réalités et problèmes qui affectent les filles, les adolescentes et les femmes; et à **établir des mécanismes ou des instances de synergie pour l'intégration, la collaboration et la participation active des organisations dirigées par des femmes, féministes, sociales, communautaires et de droits humains de la société civile vénézuélienne**.
5. **Renforcer les organisations des femmes, féministes, communautaires et de défense des droits humains travaillant sur les questions relatives aux femmes, aux filles et aux adolescentes, et protéger l'intégrité et la sécurité personnelle des défenseuses et des féministes**. Il est urgent de corriger l'utilisation des organisations locales comme sous-traitants. Les organisations dirigées par des femmes et/ou portant sur les droits des femmes comptent parmi les atouts les plus précieux en matière d'attention aux communautés et de réponse humanitaire car : a) elles sont en première ligne de réponse ; b) elles connaissent les besoins au mieux et restent ancrées dans le territoire, même lorsque les organisations internationales passent à la crise suivante ; c) elles ont souvent une approche globale et de grande envergure qui va au-delà du modèle d'assistance à court terme. Nous demandons que **le Coordonnateur humanitaire dirige un plan d'urgence et de réduction des risques**, ciblant les organisations locales et plus particulièrement les organisations de défense des droits des femmes. Les cas de détention, d'abus, de perquisition et de saisie de biens dont ont été victimes diverses organisations locales affaiblissent l'espace humanitaire et mettent en danger leur travail, leur liberté et leur intégrité personnelle.
6. **Élaborer des budgets qui tiennent compte de la dimension de genre, qui garantissent un pourcentage aux organisations de femmes et féministes, et mettent en place des mécanismes efficaces de transparence dans la gestion des ressources et de responsabilisation**. Conformément aux engagements internationaux de "localisation" signés par des organisations internationales et des agences des Nations unies, tels que le "Grand Bargain" et la "Charter for Change", les budgets devraient permettre une plus grande mise en oeuvre directe par les organisations locales, afin d'atteindre l'objectif de 25 %.

#### **Les Institutions vénézuéliennes:**

7. Garantir **la création d'un mécanisme de participation démocratique des organisations de femmes de la société civile au sein de la Commission nationale pour la réalisation du droit des femmes à une vie exempte de violence**, organe récemment créé dans le cadre de la réforme de la Loi organique sur le droit des femmes à une vie exempte de violence en décembre 2021.
8. **Renforcer les capacités et les outils des fonctionnaires et de toutes les Institutions qui composent le Système d'administration de la justice spécialisée dans les délits de violence contre les femmes**, afin de garantir un accès effectif à la justice pour les filles, les adolescentes et les femmes au Venezuela, et de permettre le suivi et le contrôle du respect des mesures de protection et de sécurité décrétées par les organes compétents, garantissant ainsi une réparation intégrale.

# 8 Actions

## Pour Les Femmes

- Academia de Solidaridad Lucelia.
- Acción Campesina
- Acción Solidaria
- ALAPLAF
- ALMA
- APFAS
- AsoVida - Asociación por la Vida Estado de Mérida.
- Ateneo Ecológico del Orinoco "Simón Bolívar"
- ATRAEM
- AVESA
- Azul Positivo
- Berenjena Empoderada
- CAIPI
- Casa del Nuevo Pueblo.
- Cátedra de la Paz y Derechos Humanos "Mons. Oscar A. Romero"
- CAUCE
- Centro de Derechos Humanos de la UCAB Guayana
- Centro de Educación Integral Asociación Civil Gurrufio Portuguesa.
- Centro de Estudios de la Mujer Universidad Central de Venezuela.
- Centro LGTIQ+
- CEPAZ
- CERLAS- Red Entrelazadas
- Club de Leones Internacional
- Club de Leones Lechería Mujeres e Innovación
- Codhez
- COFAVIC
- Comité de Derechos Humanos de la Guajira.
- Con Ellas
- Empre Mujeres Programa de Desarrollo Integral de la Mujer. Por la Fundación Soy Crear
- Éxodo
- Feminismo INC.
- FUNCAMAMA
- Fundación Mavid Carabobo
- Fundación para la Defensa Integral de los Derechos Humanos de los Pueblos y Comunidades Indígenas del Estado de Zulia.
- Fundación Parkinson Carabobo
- Fundación Váyalo
- Fundación Vida Jurídica
- FundaMujer
- Hombres por la Equidad e Igualdad.
- Juventud Preventiva
- Ladeshu -Laboratorio de Desarrollo Humano
- Médicos Unidos. Carabobo, Venezuela
- Mujeres para el Mundo.
- Mujeres sin Fronteras
- Mujeres Unidas por la Salud. (MUSAS)
- Mullier
- No Permitas Malos Tratos.
- Nuevo Amanecer
- Observatorio Guayanés de Violencia de Género.
- Observatorio Insular de Violencia de Género.
- Observatorio Venezolano de los Derechos Humanos de las Mujeres.
- Padres Organizados
- Para Salud de Todas - Alianza de organizaciones
- Parir con Placer
- Prepara Familia
- Red de Mujeres Portuguesa
- Red Mérida Feminista
- Red Naranja
- Red Sororidad - Pacto entre Ellas
- Red Venezolana de Gente Positiva
- Resonalia
- SOMOS
- Transparencia Venezuela.
- ULA, Comisión de la Mujer
- UNIANDES
- Unión Afirmativa
- Uquira
- Venezolanas GLOBALES
- Voces Vitales Venezuela
- Women Riots
- Women's Link Worldwide
- Red Rosa Venezuela